

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Installations classées pour la protection de l'environnement

Extrait ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE N° 2017-I- 156 du 09/02/2017

- Vu** le titre 1er du livre V du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2010-1-2547 du 18 août 2010 autorisant la SAS VALORSYS PRÈS DES OLIVIERS à exploiter des installations de tri et de stockage de déchets non dangereux sur la commune de Montblanc ;
- Vu** le rapport de l'inspection des installations classées du 19 février 2014 sur le classement des installations classées pour la protection de l'environnement au titre IED (rubrique 3xxx),
- Vu** le dossier de porter à connaissance adressé par Monsieur Sylvain JOANNON en sa qualité de Président de la société VALORSYS PRÈS DES OLIVIERS, au Préfet de l'Hérault en mars 2015 complété en juin 2015 relatif à une demande d'aménagement des prescriptions préfectorales d'exploitation des installations de tri et de stockage de déchets non dangereux de l'Ecopole de la Vallasse ;
- Vu** le dossier de porter à connaissance adressé par Monsieur Sylvain JOANNON en sa qualité de Président de la société VALORSYS PRÈS DES OLIVIERS, au Préfet de l'Hérault en décembre 2015 concernant une demande de modification de certaines dispositions relatives à l'origine et à la nature des déchets admis sur les installations de tri et de stockage de déchets non dangereux de l'Ecopole de la Vallasse ;
- Vu** les courriers du préfet des 6 octobre 2015 et 11 janvier 2016 sur les aménagements projetés par l'exploitant ;
- Vu** le rapport de l'inspection des installations classées du 24 novembre 2016 ;
- Vu** l'avis des membres du Coderst dans sa séance du 08 décembre 2016 ;
- Vu** le projet d'arrêté porté à la connaissance du demandeur par courrier du 12 décembre 2016 ;
- Vu** les observations présentées par le demandeur sur ce projet par courrier en date du 23 décembre 2016 ;
- Considérant** que le dossier technique apporte les justificatifs nécessaires pour se prononcer sur l'absence d'impact ou de risques supplémentaires liés aux modifications sollicitées ;
- Considérant** que les caractéristiques de l'exploitation sont à réactualiser afin de valider ces mêmes modifications ;
- Considérant** qu'il doit être fait application des dispositions de l'article R. 512-31 du Code de l'Environnement ;

LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT ARRÊTÉ MODIFIENT ET COMPLÈTENT LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES INTRODUITES PAR L' ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 18 AOÛT 2010 RELATIF À L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE TRI ET DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX SITUÉES SUR LA COMMUNE DE MONTBLANC ET EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ VALORSYS PRÈS DES OLIVIERS.

Arrête

Article 1. Objet de l'arrêté.....	2
Article 2. Consistance des installations.....	2
Article 3. Rubriques de la nomenclature.....	3
Article 4. Provenance des déchets admis.....	4
Article 5. Stockage des déchets en ISDND.....	5
Article 6. Collecte du biogaz.....	6
Article 7. Envois de poussières.....	6
Article 8. Installations de combustion – Evaporation.....	7
Article 9. Torchère et Unité de traitement par évaporation des lixiviats traités (perméat).....	7
Article 10. Barrière active.....	9
Article 11. Collecte des eaux de ruissellement intérieures.....	9
Article 12. Lixiviats.....	10
Article 13. Contrôle des eaux de ruissellement intérieures.....	11
Article 14. Contrôle des lixiviats.....	13
Article 15. Comptage.....	13
Article 16. Stockage.....	14
Article 17. Débroussaillage – Défrichage.....	14
Article 18. Lutte incendie.....	15
Article 19. Application de l'arrêté préfectoral.....	16
Article 20. Exécution de l'arrêté.....	16

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la Mairie de MONTBLANC